



Intitulé du poste : Instructeur droit des sols

Qualification/grade théorique du poste : Catégorie B ou C

Rattachement hiérarchique : Direction générale des services techniques et de l'urbanisme : Urbanisme

Lieu d'exercice de la fonction : Services techniques

Missions et activités principales :

En collaboration avec les communes concernées par le Service Instructeur, les missions principales de la personne recrutée seront :

Missions principales

- Instruit les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, permis d'aménager) et des certificats d'urbanisme opérationnel pour le compte des communes adhérentes au service instructeur, avec prise en charge de la totalité des phases de l'instruction
- Etablit la recevabilité des dossiers au regard du droit (vérifie la conformité de la demande, la pertinence technique, et la complétude des dossiers)
- Concerte les services compétents et personnes publiques pouvant contribuer à l'expression de la décision
- Suit et organise l'instruction dans le respect des procédures, des délais réglementaires et du document d'urbanisme de chaque commune
- Synthétise et propose une décision sécurisant la signature du Maire
- Transmission des actes au services des taxes

Activités secondaires :

- Accueille, renseigne et conseille les élus, agents des communes adhérentes par téléphone ou sur rendez-vous
- Participe aux réflexions sur l'amélioration et la fluidification des règlements d'urbanisme
- Participe aux formations confiées sur le territoire concerné par le service ADS
- Peut être en relation avec la personne chargée du SIG pour ce qui concerne la gestion et la mise à jour du logiciel d'instruction ainsi que des données inhérentes

Compétences requises :

Savoirs :

- Compétences dans le domaine de l'urbanisme et du droit des sols
- Savoir lire et analyser différents types de plans et cartes
- Délivrer les permis de construire et certificats d'urbanisme
- Déclaration de travaux et permis de démolir
- Rédiger des arrêtés administratifs

- Savoirs faire :

- Autonomie dans l'organisation de l'instruction,
- Force de propositions auprès de l'autorité territoriale,
- Savoir analyser et replacer le projet faisant l'objet de la demande dans un contexte urbanistique et environnemental.
- Adaptabilité
- Maîtrise de l'outil informatique
- Bon niveau rédactionnel

- Savoirs être : Discrétion, Qualités relationnelles, Goût du travail en équipe, Sens de la communication et d'écoute, Méthode et rigueur, Sens de l'organisation, Capacité d'autonomie.

Conditions de travail : 36,10 heures

Conditions d'exercice : Travail en Bureau

Perspectives d'évolution : Possibilité d'évoluer en interne par concours